

### SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**NOM DU PRODUIT:** Y1 Colle à solvant pour ABS - 38Y1  
**UTILISATION DU PRODUIT:** Apprêt à faible teneur en COV pour tuyaux en plastique ABS  
**FOURNISSEUR:** IPS Corporation  
 777 McKay Road,  
 Pickering, Ontario L1W 3A3  
 Téléphone: 800 888-8312

**URGENCE:** Transport: CANUTEC, 1 (613) 996-6666

**Médical:** CANUTEC, 1 (613) 996-6666

### SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**CLASSIFICATION DU SGH :** Classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

|                                |             | <b>Santé</b>   |                                | <b>Environnement</b> |               |
|--------------------------------|-------------|--|--------------------------------|----------------------|---------------|
| Irritation de la peau:         | Catégorie 2 | Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique)  | Catégorie                      | Toxicité aiguë:      | Catégorie 2   |
| Lésions oculaires graves       | Catégorie 2 |  | <i>Système nerveux</i>         | Toxicité chronique:  | Aucune connue |
| Risque d'aspiration            | Catégorie 1 | Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2                    | <b>Physique</b>      |               |
| Toxicité pour la reproduction: | Catégorie 2 |  | <i>Système nerveux central</i> | Liquide inflammable  | Catégorie 2   |

ÉTIQUETTE SGH:



Terme d'avertissement: **DANGER**

| <b>Mentions de danger</b>  |  | <b>Conseils de prudence</b>   |  |
|--|--|---|--|
| H225: Liquide et vapeurs très inflammables   |  | P201: Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation  |  |
| H304: Peut être mortel s'il est avalé et pénètre dans les voies respiratoires.   |  | P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les consignes de sécurité.                                |  |
| H319: Provoque une irritation grave des yeux   |  | P210: Tenir loin de la chaleur/des étincelles/de la flamme nue/des surfaces chaudes. Ne pas fumer                   |  |
| H336: Risque de somnolence et d'étourdissements  |  | P240 + P241: Bien fixer, mettre à la terre contenant et récepteurs. Utiliser un équipement antidéflagrant.          |  |
| H361: Soupçonné d'endommager la fertilité ou l'enfant à naître.  |  | P242 + P243: Utilisez des outils anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. |  |
| H373: Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.   |  | P261: Éviter l'inhalation des poussières/fumée/gaz/buines/vapeurs/vaporisations                                     |  |
| H401: Toxique pour les organismes aquatiques.  |  | P233+P403: Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé.                                 |  |
|  |  | P501: Éliminer le contenu ou le contenant dans un centre d'élimination des déchets approuvé.                        |  |
| <b>Réponse</b>   |  |   |  |
| P301+310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304+340: EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais, la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. |  | P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.         |  |
| P331: NE PAS faire vomir.  |  | Retirer les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à porter. Poursuivre le rinçage.               |  |
| P303+361+353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou sous la douche].   |  | P308+313: EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin.   |  |

**Pourcentage d'ingrédients dont la toxicité cutanée aiguë est inconnue :**

0%

**Dangers physiques non classés ailleurs**

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

|  | CAS       | EINECS    | REACH                 | CONCENTRATION |
|--|-----------|-----------|-----------------------|---------------|
|  |           |           | Numéro d'inscription  | % en poids    |
| Méthyléthylcétone (MEC)                            | 78-93-3   | 201-159-0 | 01-2119457290-43-0000 | 60 - 70       |
| (ABS) Acrylonitrile/Butadiène/Styrène Copolymère # | 9003-56-9 | 618-371-8 | Non enregistré        | 20 - 30       |
| Toluène (Tolou)                                    | 108-88-3  | 203-625-9 | 01-2119471310-51-0000 | 1 - 10        |

Tous les constituants de ce produit adhésif sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques gérées par l'Agence de Protection Environnementale des États-Unis (EPA USA), ou sont exemptés de cette liste.

\*Indique que ce produit chimique est soumis aux exigences de déclaration de la section 313 de la loi de 1986 sur la planification d'urgence et le droit à l'information de la communauté (40CFR372).

# indique que ce produit chimique se trouve sur la liste des produits chimiques de la Proposition 65, connus par l'État de Californie de causer le cancer et des effets toxiques pour la reproduction.

### SECTION 4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

**Contact avec les yeux:** Rincez les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes et consulter un médecin immédiatement.  
**Contact avec la peau:** Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec du savon et de l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.  
**Inhalation:** Retirez (le patient) à l'air frais. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquez la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Consultez un médecin.  
**Ingestion:** Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche si la personne perd rapidement connaissance ou si elle est inconsciente ou convulsifs. Ne pas faire vomir.  
 Si des vomissements se produisent naturellement, allongez-vous sur le côté en position de récupération. Rincer de nouveau la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

### SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| Moyens d'extinction appropriés:   | Mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone ou tout agent extincteur de classe B | HMIS           | NFPA | 0-Minimal |
|-----------------------------------|---|----------------|------|-----------|
| Moyens d'extinction inappropriés: | Jet d'eau ou pulvérisation d'eau.   | Santé          | 2    | 2         |
| Risques d'exposition:             | Inhalation et contact cutané  | Inflammabilité | 3    | 3         |
| Produits de combustion:           | Oxydes de carbone et de fumée   | Réactivité     | 0    | 0         |
|                                   |   | ÉPI            | B    | 4-Sévère  |

**Risques particuliers d'incendie et d'explosion:** Les vapeurs peuvent s'enflammer de façon explosive. Les vapeurs peuvent s'étendre sur de longues distances. Empêcher l'accumulation de vapeurs. Éteignez toutes les veilles et éteignez les appareils de chauffage, les appareils électriques non antidéflagrants et toutes les autres sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes causées par des sources telles que l'électricité, les décharges d'électricité statique, le soudage, le meulage ou l'oxycoupage, et ne pas stocker ni utiliser à proximité. Mettre tout l'équipement à la terre. Utilisez des outils anti-étincelles et des chaussures conductrices pour éviter les risques d'étincelles.

**Protection pour les pompiers:** Evacuer la zone. Combattre le feu à une distance de sécurité ou dans un endroit protégé. Pour un feu massif, immédiatement la zone et utilisez des support à tuyaux autonomes ou des lances à régulation. Avant l'entrée, en particulier dans les zones confinées, utilisez un moniteur approprié pour vérifier: un atmosphère inflammable ou explosive. Un vêtement de protection chimique (par exemple un vêtement anti-éclaboussures de protection chimique) et un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive peuvent être nécessaires.

### SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles:** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.  
 Assurer une ventilation suffisante, utiliser un équipement de ventilation par aspiration antidéflagrant ou porter un équipement de protection respiratoire approprié.  
 Éviter tout contact avec la peau ou les yeux (voir section 8).  
**Méthodes environnementales:** Éviter que les produits ou les liquides contaminés par ce produit ne puissent pénétrer les égouts, les fuites, le sol ou les cours d'eau libre.  
**Précautions de nettoyage:** Containir la dispersion en utilisant un matériau incombustible tel que la vermiculite, la terre ou le sable. Placer l'absorbant utilisé dans un endroit ou récipient approprié, couvert et étiqueté pour l'élimination. L'absorbant contaminé présente le même risque que le produit déversé.  
**Matières à éviter au nettoyage:** Contenants en aluminium ou en plastique. Ne pas utiliser d'absorbants.

### SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation:** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Effectuer la liaison électrique et la mise à terre de l'équipement. Les pinces pour la mise à terre doivent entrer en contact avec du métal nu. Utilisez des outils anti-étincelles. Se laver les mains soigneusement après avoir manipulé ce produit. Ne pas fumer. Évitez de respirer dans ce produit. Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas avaler. Éviter l'exposition pendant la grossesse et pendant l'allaitement. Utiliser uniquement lorsque la ventilation est suffisante. Évitez de générer des vapeurs ou des brouillards.  
**Entreposage:** Garder l'aire d'entreposage à l'écart des aires de travail peuplées. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin des matières incompatibles et toute source d'inflammation. Les ventilateurs de ventilation et l'équipement électrique ne doivent pas produire d'étincelles.  
 Suivre toutes les précautions indiquées sur l'étiquette du contenant, les fiches de données et la documentation sur la colle à solvant.  
**ATTENTION:** Les récipients vidés peuvent contenir des résidus dangereux et des vapeurs explosives. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas couper, percer ou souder près de ce contenant. Suivre l'avertissement sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit complètement nettoyé ou détruit.

### SECTION 8 - MÉTHODES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

| LIMITES D'EXPOSITION: | Composant               | ACGIH 8 hr-TLV | ACGIH 15 min-STEL | OSHA 8 hr-PEL | Ontario OEL-TWA | Ontario STEL / Plafond | CAL/OSHA 8 Hr-PEL | Plafond CAL/OSHA | CAL/OSHA 15 Min-STEL |
|-----------------------|-------------------------|----------------|-------------------|---------------|-----------------|------------------------|-------------------|------------------|----------------------|
|                       | Méthyléthylcétone (MEC) | 200 ppm        | 300 ppm           | 200 ppm       | N/E             | N/E                    | 200 ppm           | N/E              | 300 ppm              |
|                       | Toluène                 | 50 ppm         | 150 ppm           | 100 ppm       | 150 ppm         | 300 ppm                | 10 ppm            | 500 ppm          | 150 ppm              |

**Contrôles techniques:** Si la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la quantité d'air dans l'air, utiliser une ventilation par aspiration locale. Utiliser des systèmes de ventilation sans étincelles, homologués les équipements antidéflagrants et les systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et stocké. décharges d'électricité statique ce qui comprend la mise à la terre de l'équipement. Prévoir une douche d'urgence dans la zone de travail en cas de risque de contact ou d'éclaboussures. Maintenez la concentration des contaminants dans l'air sous les limites d'exposition dans la zone de travail.

**Surveillance:** Équipez de protection individuelle (ÉPI):

**Protection des yeux:** Évitez tout contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures, un écran facial, des lunettes de sécurité avec protections frontales et protections latérales, etc., comme cela peut être approprié pour l'exposition.

**Protection de la peau:** Évitez le contact avec la peau autant que possible. Les gants en caoutchouc butyle doivent être utilisés pour une immersion fréquente. L'utilisation de gants résistants aux solvants ou d'une crème protectrice résistante aux solvants devrait offrir une protection adéquate lorsque des applications des pratiques et des procédures sont utilisées pour la réalisation des liens structurels.

**Protection respiratoire:** Prévenez l'inhalation des solvants. Utilisez dans une pièce bien ventilée. Ouvrez les portes et/ou les fenêtres pour assurer le flux d'air et les changements d'air. Utilisez une ventilation aspirante locale pour éliminer les contaminants en suspension dans l'air de la zone de respiration des employés et pour maintenir les contaminants sous les niveaux indiqués ci-dessus. Avec une utilisation normale, la valeur limite d'exposition ne sera généralement pas atteinte. Lorsque les limites sont atteintes, utiliser un équipement de protection respiratoire. Un masque respiratoire à cartouche à vapeurs organiques doit être porté pour empêcher l'inhalation de vapeurs ou de brouillard de pulvérisation lorsque la TLV ou la PEL est dépassée. Si une protection respiratoire est nécessaire, instituer un programme complet de protection respiratoire. Consulter la norme CSA Z94.4 M1982 "Sélection, entretien et utilisation des appareils respiratoires" disponible auprès de l'Association canadienne de normalisation, Rexdale, Ontario. M9W 1R3

**SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES**

|  |   |
|--|---|
| <b>Apparence:</b> Jaune<br><b>Odeur:</b> Cétone<br><b>pH:</b> Sans objet<br><b>Point de fusion/congélation:</b> -77 °C (-124 °F) (fusion) (basé sur MEC)<br><b>Point d'ébullition initial/plage d'ébullition initiale:</b> 80 °C (176 °F) (basé sur MEC)<br><b>Point d'ignition:</b> -7 °C (19,4 °F) (coupe fermée)<br><b>Densité spécifique:</b> 1,0 à 20 °C<br><b>Solubilité:</b> Soluble dans l'eau<br><b>Coefficient de partage n-octanol/eau:</b> Sans objet<br><b>Temp. d'auto-inflammation:</b> 404 °C / 759,2 °F (basé sur MEC)<br><b>Temp. de décomposition:</b> Sans objet<br><b>Teneur en COV :</b> Lorsqu'il est appliqué selon les instructions, conformément à la règle 1168 du SCAQMD, Méthode d'essai 316A, la teneur en COV est : ≤ 410g/l. | <b>État physique :</b> Liquide<br><b>Seuil d'odeur:</b> Pas de données disponibles<br><b>Pourcentage de matières volatiles par volume:</b> 72%<br><b>Gamme d'ébullition:</b> 80 °C (176 °F)<br><b>Taux d'évaporation:</b> 3,7 (acétate de n-butyle = 1) (basé sur MEC)<br><b>Inflammabilité:</b> Catégorie 2<br><b>Limites d'inflammabilité:</b> LEL: 1,4% (basé sur MEC)<br>UEL: 11,4% (basé sur MEC)<br><b>Pression de vapeur:</b> 78 mm Hg @ 20°C (68°F) (MEC)<br><b>Densité de vapeur:</b> 2,41 (Air = 1) (basé sur MEC)<br><b>Autres données :</b> Viscosité: Indisponible |
|--|---|

**SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

|   |  |
|---|--|
| <b>Stabilité chimique :</b>                 | Normalement stable.  |
| <b>Réactivité</b>                           | Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.  |
| <b>Produits de décomposition dangereux:</b> | Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Lorsqu'il est forcé de brûler, ce produit dégage des oxydes de carbone et de la fumée. |
| <b>Conditions à éviter:</b>                 | Températures élevées. Flammes nues, étincelles, décharges statiques, chaleur et autres sources d'inflammation.                           |
| <b>Matières incompatibles:</b>              | Agents oxydants (p. ex. peroxydes).  |

**SECTION 11 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

**Voies d'exposition probables:** Inhalation, contact avec les yeux et la peau

**Symptômes et effets aigus:**

**Inhalation:** Une exposition excessive aux vapeurs ou aux brouillards de pulvérisation peut causer des maux de tête, des étourdissements, un manque de coordination et une perte de conscience. L'irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons peut également survenir lors d'une exposition à de fortes concentrations de vapeur. Certains rapports ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des lésions permanentes du système nerveux.

**Contact avec les yeux:** Vapeurs légèrement inconfortables. Une surexposition peut entraîner des lésions oculaires graves avec inflammation cornéenne ou conjonctivale au contact du liquide.

**Contact avec la peau:** Le contact avec un liquide peut éliminer les huiles naturelles de la peau et provoquer une irritation cutanée. Une dermatite peut survenir lors d'un contact prolongé.

**Ingestion:** La déglutition peut causer des nausées, des vomissements, de la diarrhée et une perte de conscience.

**Effets chroniques (à long terme):** (MEC) Il a été démontré qu'une exposition chronique de faible intensité entraîne une diminution de la mémoire et une atteinte du système nerveux central.

**Dangers pour la santé non classés ailleurs:** (MEC) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Risque d'aspiration :** (Toluène) Catégorie 1 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

|   | LC50   |   | Organes cibles         |
|---|--|---|------------------------|
|   | Orale  | Inhalation  |                        |
| Méthyléthylcétone (MEC) (78-93-3)           | Orale: 2737 mg/kg (rat), cutanée: 6480 mg/kg (lapin) | Inhalation: 8 hrs. 23 500 mg/m <sup>3</sup> (rat) | STOT SE3               |
| Toluène (108-88-3)                          | Orale: 2600 à 7500mg/kg (rat), cutanée 400 ppm       | Inhalation: 8000 ppm                              | STOT SE 3 et STOT RE 2 |
| Acrylonitrile/Butadiène/Styrène (9003-56-9) | Orale: 5000 mg/kg (rat), cutanée: 2000 mg/kg (lapin) | Non établi  | Non établi             |

|                        |                         |                                |                                  |   |
|------------------------|-------------------------|--------------------------------|----------------------------------|---|
| <b>Toxicité aiguë:</b> | Méthyléthylcétone (MEC) | Toxicité aiguë (orale) : Aucun | Toxicité aiguë (cutanée) : Aucun | Toxicité aiguë (par inhalation) : Aucun |
|------------------------|-------------------------|--------------------------------|----------------------------------|---|

**Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique)** Toluène : Catégorie 3, Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. Organes affectés - système nerveux par inhalation

**Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée)** Toluène : Catégorie 2, Peut causer des lésions aux organes - système nerveux central par inhalation.

| Effets sur la reproduction | Téatogénicité | Mutagénicité | Embryotoxicité | Sensibilisation au produit | Produits synergiques |
|----------------------------|---------------|--------------|----------------|----------------------------|----------------------|
| ABS-Prop 65                | Toluène*      | Non établi   | Toluène*       | Non établi                 | Non établi           |

**RISQUE DE DÉVELOPPEMENT.** Toluène\*Peut nuire à l'enfant à naître d'après les renseignements fournis par l'animal. A été associé à:faible poids ou taille à la naissance, troubles d'apprentissage, perte auditive

**Carcinogénicité** Acrylonitrile/Butadiène/Styrène (ABS) : L'acrylonitrile (CAS# 107-13-1) et le styrène (CAS# 100-42-5) figurent tous deux sur la Liste de la Proposition 65 des produits chimiques dont l'État de la Californie sait qu'ils causent le cancer ou une toxicité pour la reproduction.

**SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**

| Ecotoxicité :                   | LC50 Poisson                                   | LC50 - Puce d'eau        | ErC50 Algues                              |
|---------------------------------|--|--------------------------|---|
| <b>Toxicité aquatique aiguë</b> | Pimephales promelas (tête-de-boule): 96 heures | Daphnia magna: 48 heures | P. subcapitata (Algues vertes): 24 heures |
| Méthyléthylcétone (MEC)         | 3200 mg/L                                      | > 520 mg/l               | Pas de données disponibles                |
| Toluène                         | 7,63 mg/l                                      | 8,00 mg/l - 24 h         | 10,00 mg/l - 24 h                         |
| <b>Mobilité</b>                 | Pas de données disponibles                     |                          |   |
| <b>Dégradabilité:</b>           | Non facilement biodégradable                   |                          |   |
| <b>Bioaccumulation:</b>         | Minimale à nulle.                              |                          |   |

**SECTION 13 - ASPECTS À ENVISAGER EN CAS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Éliminer les déchets et les contenants conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux applicables. Consulter un expert en élimination.

**SECTION 14 - DONNÉES SUR LE TRANSPORT**

|  |  |
|--|--|
| <b>Désignation officielle de transport:</b> Adhésifs inflammables (Méthyléthylcétone, Toluène) | <b>EXCEPTION pour transport terrestre</b>  |
| <b>Classe de danger:</b> 3   |  |
| <b>Risque secondaire:</b> Aucun  | <b>Quantité limitée du Ministère des Transports (DOT):</b> Jusqu'à 1L par emballage intérieur, 30 kg de poids brut par colis |
| <b>Numéro d'identification:</b> UN 1133  |  |
| <b>Groupe d'emballage:</b> PG II   | <b>Produits de consommation:</b> Selon l'emballage, ces quantités peuvent être qualifiées selon le DOT comme «ORM-D»         |
| <b>Étiquette requise:</b> Liquide inflammable Classe 3   |  |
| <b>Polluant marin:</b> NON   | <b>Transport en vrac Conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC :</b> Sans objet                           |
| <b>Précautions spéciales :</b> Sans objet  |  |
|  | <b>INFORMATION SUR LE TMD (transport des marchandises dangereuses)</b>   |
|  | CLASSE DE TMD: Adhésifs inflammables (Méthyléthylcétone, Toluène)  |
|  | NOM D'EXPÉDITION: Adhésifs   |
|  | NUMÉRO UN/GROUPE D'EMBALLAGE: UN 1133, PG II   |

**SECTION 15 - DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION**

|   |   |
|---|---|
| <b>Information de précaution sur l'étiquette:</b> Très inflammable, Irritant  | Liste des ingrédients:États-Unis TSCA, Europe EINECS, Canada DSL, Australie   |
| <b>Symboles:</b> F, Xi  | AICS, Corée ECL/TCL, Japon MITI (ENCS)  |
| <b>Phrases de risque:</b> R11: Extrêmement inflammable.<br>R20 : Nocif par inhalation.<br>R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.   | R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau<br>R67: Les vapeurs peuvent causer de la somnolence et des vertiges  |
| <b>Phrases de sécurité:</b> S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.<br>S16 : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. S33: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.<br>S25:Éviter tout contact du produit avec la peau et les yeux. | S26:En cas de contact avec les yeux, lavez immédiatement avec abondante eau et consulter un avis médical.<br>S46: En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |

**Déclaration de conformité:** La présente Fiche a été préparée de manière à être conforme à la norme :

Norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) US OSHA (Rev 2012).

Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail (SIMDUT) du Canada 2015

**Liste intérieure des substances (LIS) /**

**Liste extérieure des substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

**SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS**

|   |  |
|---|--|
| <b>Information sur les spécifications:</b>  |  |
| <b>Service ayant émis le fiche de données de sécurité :</b> IPS, Affaires environnementales, de l'hygiène et de la sécurité | Tous les ingrédients sont conformes aux exigences de la directive européenne |
| <b>Courriel électronique:</b> <EHSinfo@ipscorp.com>   | relative à la réduction des substances dangereuses (RoHS).                   |
| <b>Formation nécessaire:</b> Oui, formation aux pratiques et procédures contenues dans la documentation sur les produits.   |  |
| <b>Date de réédition/raison de la réédition:</b> 3/9/21/Format standard du SGH mis à jour                                   |  |
| <b>Utilisation prévue du produit:</b> Apprêt pour tuyaux en plastique PVC   |  |

Ce produit a été préparé à être utilisé par des personnes qualifiées à leurs propres risques et périls. Les informations contenues dans ce document sont basées sur des données considérées exactes en fonction de l'état actuel de nos connaissances et expériences. Cependant, aucune garantie n'est exprimée ou implicite concernant l'exactitude de ces données ou les résultats à obtenir de leur utilisation.